

Assemblée Générale extraordinaire et ordinaire du 07 avril 2022

POUVOIR

A retourner uniquement en cas d'empêchement
de préférence par mail à l'adresse eloise.toumelin@novabuild.fr
ou par courrier à l'adresse postale de Novabuild

Aucun membre ne peut cumuler plus de 3 pouvoirs.

Par application de l'article 9.3 des statuts, l'Assemblée Générale extraordinaire ne délibère valablement que si les deux tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Par application de l'article 9.2 des statuts, l'Assemblée Générale ordinaire ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres ayant une voix délibérative est présente ou représentée.

Il est donc indispensable que vous adressiez un pouvoir si vous ne pouvez être présent. Vous pouvez adresser votre pouvoir en blanc, nous le répartirons entre les membres présents. Dans ce cas, merci de renseigner uniquement les champs munis d'un astérisque (*).

Monsieur/Madame* : Société* :

donne par la présente pouvoir à :

Monsieur/Madame : Société :

pour me représenter, agir pour mon compte, participer à tout vote qui serait organisé lors de l'Assemblée Générale extraordinaire et ordinaire de Novabuild le 07 avril 2022.

Fait à* :

Le* :

Cachet et Signature précédé de la
mention « *Bon pour pouvoir* »